
Don de l'administration du théâtre de la Cité de 796 L produit d'une représentation pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de l'administration du théâtre de la Cité de 796 L produit d'une représentation pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 16 fructidor an II (2 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 186;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15267_t1_0186_0000_8

Fichier pdf généré le 14/01/2020

consacrer son cœur comme le seul temple, le seul autel vraiment digne de lui.

Les églises sont transformées en établissements publics et les hochets des prêtres transportés au directoire du district.

Le peuple dégagé des vieux préjugés, rapporte toutes ses actions à la patrie, il se porte en masse au temple de l'Être suprême, applaudit avec alegresse aux victoires des armées de la République, se livre avec enthousiasme aux transport des terres qui sont lessivées pour en extraire le salpêtre, et ne cesse de bénir les travaux de la Convention nationale.

Représentans, ce saint dévouement assure le triomphe de la République, et vous, continués votre honorable carrière, restés à votre poste, vous seuls pouvés assurer au peuple sa liberté, et anéantir les despotes.

MERLET, *président*, AUBANEL, *secrétaire*,
et huit autres signatures.

4

La société populaire de Commune-d'Armes [ci-devant Saint-Etienne], département de la Loire, adresse à la Convention nationale 900 L déposées sur son bureau par un citoyen de cette commune, pour trois mois d'une souscription qu'il avait faite de 300 L par mois, pour les frais de la guerre, tant qu'elle durera.

Mention honorable, insertion au bulletin (17).

[*La société populaire de Commune-d'Armes au président de la Convention nationale, le 20 thermidor an II*] (18)

Les sans-culottes de cette commune, toujours animés du désir du bien public, te font passer citoyen président, la somme de neuf cents livres, qui a été déposée sur le bureau de la société par un de ses concitoyens; pour trois mois d'une souscription qu'il avait faite de trois cents livres par mois, pour les frais de la guerre; cela jusqu'à la paix; et dont la société a déjà fait passer six cents livres pour les deux premiers mois de la dite souscription.

Elle joint la présente à une adresse à la Convention, par laquelle elle la félicite de son courage et de son énergie à punir les traîtres qui étaient dans son sein; l'invite à rester à son poste et l'assure de son parfait attachement aux véritables montagnards.

Vive la République, vive les bons députés, guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire,

BENOIT, *président*; MONTAGNE, *vice-président*;
DERVIEU, *secrétaire*.

(17) P.-V., XLV, 2. Bull., 19 fruct. (suppl.). Ann. Patr., n° 615; C.Eg., n° 750.

(18) C 318, pl. 1293, p. 34.

5

L'administration du théâtre de la Cité, Variétés, dépose sur le bureau le produit d'une représentation qu'elle a donnée au bénéfice des veuves et orphelins des infortunés péris par l'explosion qui a eu lieu à Grenelle; ce produit est de 796 L.

Mention honorable, insertion au bulletin (19).

[*Le directeur du théâtre de la Cité Variétés à la Convention nationale, le 16 fructidor an II*] (20)

Citoyens représentans,

L'administration du théâtre de la Cité Variétés, pénétrée du malheur qui en ce moment accable une foule de victimes, s'est empressée d'y remédier selon les moyens qui sont en son pouvoir en donnant hier une représentation au bénéfice des veuves et orphelins des infortunés qui ont péri par l'explosion du magasin à poudre de la plaine de Grenelle; je viens au nom de cette administration vous prier de me permettre de déposer sur le bureau le montant de cette recette qui s'élève à la somme de sept cent quatre vingt seize livres et vous réitérer ici l'assurance de notre constant dévouement à la chose publique.

Edme LENOIR, directeur du théâtre, pour Samson Nicolas LENOIR, mon oncle, propriétaire.

Le citoyen Degarde, de la section de Marat et La Sompière, ont fait don de leurs appointements du jour.

6

La société populaire de Colmar [département du Haut-Rhin] annonce à la Convention nationale son entier dévouement à la cause de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*La société populaire épurée de Colmar à la Convention nationale, le 9 fructidor an II*] (22)

Représentans du peuple,

Les crimes de l'Angleterre n'ont jamais cessé d'être à l'ordre du jour dans notre société; nous ne voyons pas sans indignation que le féroce léopard continue à se présenter audacieusement au pavillon tricolore, et nous nous faisons un devoir de réunir tout ce que nous avons de moyens pour accélérer sa destruction; c'est dans cette intention que nous avons fait l'adresse

(19) P.-V., XLV, 2. F. de la Républ., n° 427.

(20) C 318, pl. 1293, p. 22. Le bordereau de la recette du 15 fructidor est joint à la lettre (*ibid.*, p. 23).

(21) P.-V., XLV, 2.

(22) C 320, pl. 1314, p. 30.